

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

« Ce n'est pas par l'autorité ou la contrainte que se forme l'esprit, mais par l'initiative et la confiance. »
Madeleine Daniélou

En choisissant le Centre Madeleine-Daniélou, vous avez opté pour un établissement qui engage les parents comme les élèves.

Lieu d'accès à la culture et lieu de formation de la conscience et du jugement, le Centre Madeleine-Daniélou se donne pour mission d'aider les jeunes à devenir responsables, compétents et engagés.

A cette fin, toute la communauté éducative (responsables, adjointes, professeurs) a le souci d'établir un climat de confiance réciproque, de franchise et d'honnêteté, nécessaire à la croissance et à l'épanouissement des jeunes. Il se caractérise par l'autodiscipline, apprentissage progressif de la liberté, qui requiert le strict respect de règles de vie individuelle et collective. Ces règles, garantes d'un climat de travail sérieux et exigeant, facilitent la vie en commun, permettent le respect de soi, des autres et du cadre de vie, et responsabilisent les élèves.

Chacun est donc invité à entrer dans l'esprit de ce règlement, à le vivre et à le faire vivre.

I. PRESENCE DES ELEVES

1. Horaires

- **L'exactitude de chacune favorise le travail de toutes.**
- Les élèves doivent être dans leur classe à **8h00 ou 8h25** selon l'emploi du temps.
- Elles ne sont pas autorisées à emprunter l'allée longeant les classes préparatoires.
- En fonction de leur emploi du temps ou en l'absence de professeurs, certains aménagements sont possibles, avec l'accord de la responsable de division ; les élèves pourront donc arriver exceptionnellement pour 9h50 le matin et quitter l'établissement à partir de 15h
- En dehors des horaires prévus, elles ne sortent pas de l'établissement ; elles sont autorisées à sortir avant ou après le déjeuner, entre 13h et 14h.
- **En cas de retard, l'élève vient se présenter impérativement à la responsable de division ou aux adjointes.** Les retards non justifiés figureront sur les bilans périodiques. **Tout retard répété sans motif valable entraînera l'exclusion du cours concerné.**

2. Absences

- En cas d'absence, pour des raisons de sécurité (pour votre enfant) et de responsabilité (pour l'établissement), **les parents doivent prévenir entre 7h45 et 9h00 :**
 - ✓ soit en appelant l'accueil au 01 41 39 25 80 ;
 - ✓ soit en adressant un mail directement à la division de leur fille : secondes@danielou.org, premieres@danielou.org, terminales@danielou.org
- Après chaque absence non prévenue, l'élève doit présenter, **le jour même de son retour**, le coupon d'absence rempli et signé sur le carnet de liaison.

- En cas de maladie de plus de trois jours, un certificat médical est exigé.
- Toute demande particulière d'absence devra être faite au préalable auprès de la division, via le carnet de liaison ou par mail.
- Les rendez-vous médicaux seront pris **en priorité en dehors du temps scolaire**. Tout rendez-vous médical devra être justifié par une attestation du praticien.
- **Les absences, justifiées ou non, figureront sur les bilans trimestriels.**

3. Dispenses d'EPS

Les élèves dispensées d'EPS durablement ou ponctuellement remettent un **certificat médical en double exemplaire**, l'un à la responsable de division et l'autre à leur professeur d'éducation physique. Les élèves dispensées ponctuellement assistent au cours d'EPS sans y participer.

4. Vacances scolaires

Les dates de vacances sont fixées pour tous, familles et professeurs. Elles doivent être respectées sous peine de sanctions.

II. SECURITE DES ELEVES

1. Accès à l'établissement

Pour la sécurité des élèves, **il est demandé aux parents de ne pas stationner sur le rond-point, ni d'emprunter la rue du Général de Miribel** entre l'avenue de la Châtaigneraie et l'entrée du CMD.

L'accès au parking est exclusivement réservé au personnel de l'établissement. Aucune voiture ne doit gêner les cars, ni entrer pour déposer les élèves.

Les deux-roues et trottinettes sont rangés sur la zone du parking réservée à cet effet. Gilet jaune et lumières sont obligatoires. Pour les vélos, mettre pied à terre avant de franchir le portail. Pour les scooters, respecter le sens de circulation.

Ils doivent être munis d'un système antivol. L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou dommages qui pourraient survenir.

Piétons aux abords de l'établissement : aux heures de sortie des cours, la circulation des cars est difficile en raison de l'exiguïté du rond-point et de l'avenue de la Châtaigneraie. Les élèves doivent rester sur les trottoirs et éviter tout chahut aux abords du rond-point.

Les consignes Vigipirate imposent aux élèves de se disperser rapidement et de ne pas stationner devant l'établissement ou l'arrêt de bus.

2. Incendie et PPMS

Les élèves sont informées oralement des consignes de sécurité. Celles-ci sont affichées dans les classes. Des exercices de sécurité ont lieu périodiquement.

III. RESPONSABILITE DES ELEVES

Afin de permettre le « vivre ensemble » dans un climat de confiance, chaque élève est invitée à respecter les personnes, l'environnement, les locaux et le matériel.

En cas de dégradation (locaux, matériel informatique, mobilier...), les frais de remise en état sont à la charge des familles.

1. Manuels et fournitures scolaires

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves pour une année : nous demandons de veiller à leur bon état. Il est interdit de les annoter. Tous les livres doivent être recouverts de plastique transparent et **marqués au nom de l'élève**. À la fin de l'année, tout livre ou CD manquant sera facturé directement aux parents via le portemonnaie électronique.

Chacun est responsable des biens dont il est propriétaire. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, disparition ou vol d'objets personnels apportés ou déposés dans l'enceinte de l'établissement.

2. Carte scolaire

Chaque élève reçoit en début d'année une carte scolaire qui doit pouvoir être présentée à tout instant. La perte ou détérioration de celle-ci entraîne son remplacement contre la somme de 20 euros.

L'entrée au self se fait sur présentation de cette carte. Cette carte permet l'accès à l'établissement par le portillon-piétons.

3. Tenue vestimentaire

À l'intérieur de l'établissement et pour toute activité extérieure organisée par l'établissement, il est demandé une tenue simple, appropriée et soignée ; les épaules et le ventre doivent être couverts.

Le maquillage et le vernis à ongles restent discrets, de même que les bijoux. Les cheveux de couleur et le chewing-gum ne sont pas autorisés.

Une tenue inappropriée pourra donner lieu à un retour au domicile de l'élève pour lui permettre de se changer.

Ne sont pas autorisés : les shorts et jupes trop courts, les décolletés, les jeans et pantalons déchirés ou troués, les leggings/joggings, les piercings, les tongs.

Au laboratoire (cf. règlement spécifique du laboratoire) : blouse blanche, 100% coton, à manches longues, marquée sur le devant en caractères d'au moins 1 cm de hauteur. Le port de lentilles de contact est interdit pour les travaux de chimie.

Pour les cours d'EPS : le sac d'EPS doit contenir un tee-shirt blanc, un short d'athlétisme bleu marine, noir ou gris foncé, et un survêtement bleu marine, noir ou gris foncé, des chaussures de sport. Le tout doit être marqué au nom de l'élève et nettoyé régulièrement.

4. Téléphones et montres connectées

L'usage des téléphones portables et des montres connectées sans autorisation préalable est interdit, dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Il en va de même pour les écouteurs et les casques. Ces appareils connectés devront être éteints.

Toute utilisation sans accord préalable de la division entraînera la confiscation du téléphone ou de l'appareil concerné. Les parents pourront venir le rechercher à l'accueil à partir de 17h00.

5. Tabac et produits illicites

Conformément à la loi il est interdit de fumer (tabac ou substituts) dans l'enceinte de l'établissement.

L'introduction et la consommation de produits illicites sont strictement prohibées.

6. Sanctions

Des sanctions pour tout manquement au règlement peuvent être prises, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Trois avertissements de travail ou de comportement sur deux années scolaires consécutives peuvent entraîner le renvoi définitif de l'élève.

La triche sous toutes ses formes (y compris le plagiat sur internet) sera sévèrement sanctionnée pour les élèves qui y ont recours comme pour celles qui la favorisent : 0/20, avertissement de comportement, conseil de discipline, etc.

Nous pourrions réunir un Conseil Educatif qui permet un recadrage de l'élève et l'invite à s'interroger sur sa conduite ; il pourra engendrer la mise en place d'un plan d'accompagnement.

A la suite d'un fait particulièrement grave, ou de la répétition de faits importants, un Conseil de Discipline sera convoqué ; il pourra donner lieu à une sanction allant jusqu'au renvoi de l'élève.

IV. BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

1. Droit à l'image

Toute personne ayant droit au respect de son image, il est interdit par la loi de prendre des photos ou des vidéos ou d'enregistrer à l'insu ou sans autorisation des personnes concernées, jeunes ou adultes.

Les ordinateurs personnels sont autorisés en Terminale après accord de la division et des professeurs. Ils restent sous la responsabilité des élèves.

2. Messagerie élève

Une adresse mail est créée pour chaque élève sous la forme prenom.nom@eleves.danielou.org. Elle permet d'accéder à Microsoft Teams. L'utilisation de cette adresse et de l'application Teams est **exclusivement scolaire et à l'usage des élèves**.

V. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

1. Carnet de liaison

Le carnet de liaison, document très important que votre fille doit avoir en permanence avec elle, permet **une meilleure communication entre les familles, la division et les professeurs**. Il devra être tenu avec le plus grand soin. Il doit être vérifié très régulièrement par les parents.

2. Relevé de notes et bulletins

Relevés de notes et bulletins seront accessibles sur le portail École Directe des parents.

Les bulletins trimestriels seront à conserver par vos soins.

Nous comptons sur votre vigilance pour les sauvegarder ; ils ne seront ensuite plus disponibles si votre enfant quitte l'établissement.

3. Changement d'adresse

Merci de modifier sur votre portail École Directe tout changement d'adresse ou de téléphone (familial ou professionnel) dès que possible afin que nous puissions toujours vous joindre rapidement en cas de nécessité.

Si vous vous absentez et confiez votre fille à une autre personne, vous devez nous en informer et nous donner ses coordonnées.

*Madame Hillion, Responsable des 2^{des}
Madame de Neyrieu, Responsable des 1^{res}
Madame Heliot, Responsable des T^{ales}*

Signature de l'élève :



REGLEMENT DU LABORATOIRE 2023 - 2024

1. Tenue générale :

Les **LENTILLES DE CONTACT** sont **INTERDITES** lors des manipulations en chimie, sauf indication contraire du professeur.

Se **DESINFECTER LES MAINS** avec du **GEL HYDRO ALCOOLIQUE** à chaque entrée dans un laboratoire.

Se **LAVER LES MAINS** au savon après chaque manipulation de chimie ou de SVT.

Les cheveux longs seront attachés.

Les **cartables, sacs, anoraks et écharpes** sont **interdits dans les salles** du laboratoire.

2. La blouse :

Le port d'une blouse en **coton** est **obligatoire**.

Chaque élève devra porter sa propre blouse : elle sera **marquée à son nom**, **portée fermée** dès l'entrée dans le laboratoire et elle ne sera **ni tachée, ni taguée**.

3. Circulation :

Le **passage** par les couloirs du laboratoire pour se rendre dans d'autres bâtiments est **strictement interdit**.

Ne pas courir ni s'asseoir dans les couloirs du laboratoire.

Il est interdit d'entrer/de s'installer dans les salles du laboratoire sans l'autorisation du professeur.

L'accès à la salle Préparation est interdit.

4. Le matériel :

L'élève doit se rendre dans les laboratoires, munie de son **carnet de liaison**.

Laisser les paillasses propres.

Rincer et ranger le matériel de chimie dans les barquettes.

En cas de **casse** une participation au rachat sera demandée (au maximum 15 euros).

LE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT CONDUIRA A UNE SANCTION.